

ASSURANCE CONTRE LES MALADIES GRAVES

Maladies couvertes par l'assurance contre les maladies graves

Les polices d'assurance contre les maladies graves varient d'un assureur à l'autre quant aux couvertures offertes. Pratiquement toutes les polices couvrent ces quatre maladies :

- > Cancer
- > Crise cardiaque
- > Accident vasculaire cérébral
- > Pontage coronarien

La plupart des polices d'assurance contre les maladies graves couvrent aussi les maladies suivantes, bien que cela puisse varier d'un assureur à l'autre :

- > Insuffisance rénale
- > Transplantation d'organe majeure
- > Cécité
- > Surdit 
- > Perte de la parole
- > Paralysie
- > Scl rose en plaques
- > Coma
- > Maladie de Parkinson
- > Maladie d'Alzheimer
- > Perte d'un membre
- > Br lures graves
- > Infection au VIH par activit  professionnelle
- > Maladie des motoneurones
- > Tumeur b nigne au cerveau
- > Chirurgie de l'aorte
- > Remplacement de valvules cardiaques

Parlez-en   votre conseiller Assante

Souhaitez-vous vous assurer que vous ne rencontrerez pas de difficult s financi res en cas de maladie grave? Discutez d'assurance contre les maladies graves avec votre conseiller Assante.

Assante offre des solutions int gr es de gestion du patrimoine qui simplifient votre vie et l'enrichissent. Votre conseiller Assante  valuera vos besoins financiers afin de choisir la solution qui vous convient le mieux, parmi les produits et services de toute une gamme de fournisseurs de services financiers de premier rang.



Prot gez votre qualit  de vie
en cas de maladie grave

*Ce document est fourni   titre informatif seulement et les informations incluses pourraient changer sans avis. Tous les efforts ont  t  accomplis pour s'assurer que les informations sont de sources fiables, toutefois nous ne pouvons pas en garantir l'exactitude ou l'exhaustivit . L'information ne constitue pas des conseils personnels en mati re de gestion financi re, de placement, fiscale, l gale et de comptabilit  et ne devrait pas  tre consid r e comme telle. Vous devriez consulter votre ou vos conseillers professionnels afin d'agir en fonction des renseignements contenus dans la pr sente et enqu rir sur les risques et les co ts li s   l'investissement dans des produits d'assurance. *Le logo d'Assante et Gestion de patrimoine Assante sont des marques d pos es de CI Investments Inc., utilis es en vertu d'une licence.*

20-07-132571_F (08/20)

PROTÉGEZ VOTRE QUALITÉ DE VIE EN CAS DE MALADIE GRAVE

Votre assurance vous couvre-t-elle pour tous les risques à votre santé?

Vous avez probablement une assurance-vie destinée à protéger la sécurité financière de votre famille, ainsi qu'une assurance invalidité pour remplacer vos revenus si une maladie ou une blessure devait vous empêcher de travailler.

Mais que feriez-vous au plan financier, avec votre famille, si vous êtes atteint d'une maladie grave comme le cancer, une crise cardiaque ou un accident vasculaire cérébral?

C'est malheureusement un risque dont il faut tenir compte. En effet, les statistiques* indiquent les faits suivants :

- > Une personne sur quatre au Canada sera atteinte d'une maladie cardiaque.
- > Une personne sur trois aura un cancer.
- > Environ la moitié des crises cardiaques se produit lorsque la personne est encore active sur le marché du travail.
- > En moyenne, au Canada, il y a une personne qui subit un AVC toutes les dix minutes.

Si vous étiez atteint d'une maladie grave, n'aimeriez-vous pas savoir que votre niveau de vie n'en sera pas affecté?

* Fondation des maladies du cœur du Canada;
Institut national du cancer du Canada.

Votre solution, c'est une assurance contre les maladies graves

Personne ne souhaite être atteint d'un cancer, subir une crise cardiaque ou recevoir un diagnostic de maladie grave. Cela met votre vie en danger et, en plus, vous courez le risque de traumatisme émotionnel.

Dans de telles circonstances, vous ne voudrez pas avoir en plus à faire face à des difficultés financières. C'est pourquoi l'assurance contre les maladies graves est si importante.

Cette assurance vous propose une prestation unique substantielle et exonérée d'impôt qui vous est versée en cas de diagnostic d'une maladie grave couverte par votre police.

Le montant de cette prestation dépend de vos besoins, et il peut s'inscrire dans une fourchette de 25 000 \$ à 2 000 000 \$.

Vous pouvez utiliser la prestation comme bon vous semble.

De plus, de nombreuses polices offrent une gamme de caractéristiques et d'options utiles, comme :

- > Le remboursement de toutes les primes que vous avez payées si vous ne recevez aucune prestation de maladie grave – cela vous est généralement versé vers l'âge de 65 ou de 75 ans, ou après un certain nombre d'années précisés.
- > Le remboursement des primes, versé à la succession, au bénéficiaire ou au titulaire de la police si l'assuré décède sans être admissible à recevoir la prestation d'assurance contre les maladies graves.
- > La couverture contre les maladies graves sur tous vos enfants de moins de 21 ans, au moyen d'une seule prime additionnelle.

Avec l'aide de votre conseiller Assante, vous pouvez choisir et personnaliser une police qui répondra exactement à vos besoins.

L'ASSURANCE CONTRE LES MALADIES GRAVES PROTÈGE VOTRE QUALITÉ DE VIE

Voici les occasions les plus fréquentes où l'assurance contre les maladies graves vous aide à reprendre le dessus et à protéger votre qualité de vie :

- > **Païement de traitements médicaux** – Votre prestation d'assurance peut vous aider à payer des frais médicaux non couverts par l'assurance provinciale, pour recevoir des soins spéciaux à l'étranger, acheter des médicaments coûteux, et couvrir des frais de garde d'enfants, d'infirmière privée, de thérapies physiques, d'équipements médicaux et de modifications à votre résidence que nécessite votre maladie.
- > **Transition pour le retour au travail** – Avec la prestation de maladie grave, vous serez moins pressé de retourner au travail, car une reprise hâtive de vos activités pourrait retarder votre guérison. Vous pourriez aussi avoir besoin de cet argent pour avoir le temps de trouver un nouvel emploi ou acquérir une formation en vue d'une nouvelle carrière.
- > **Du temps précieux auprès de vos proches** – Vous pourriez bien vouloir prendre du temps pour être auprès des personnes qui vous sont chères, ou même permettre à la personne de votre vie de prendre un congé sans solde. Et qui sait, peut-être ferez-vous le voyage dont vous rêviez?
- > **Consolidation de votre avenir financier** – Une maladie grave peut vous faire perdre des années de revenus et détruire votre planification financière. Mais vous pouvez utiliser votre prestation pour réduire le solde de votre hypothèque, investir pour l'avenir ou prendre une retraite anticipée.